

DELEGATION DE M. Jean-Michel GAUTÉ

D -20070390

Renouvellement du système d'information des ressources humaines de la ville de Bordeaux et du Centre Communal d'Action Sociale. Appel d'offres restreint. Appel à candidatures. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux a lancé un projet de renouvellement de son Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) qui doit répondre aux différents enjeux de la fonction Ressources Humaines, aux changements des modes de management et aux attentes induites par la démarche LOLF entreprise. Ce projet est stratégique ; la refonte du système d'information est une opportunité forte d'évolution des modes d'organisation de la fonction ressources humaines et des processus associés.

Lors du Conseil Municipal Public du 27 février 2006, par délibération D20060121, vous avez autorisé la ville de Bordeaux et le CCAS à constituer un groupement d'achat afin de mener ensemble leur projet d'évolution du SIRH. Dans le cadre de ce groupement, la Ville de Bordeaux et le CCAS ont mené une étude afin d'analyser l'existant, de recenser les besoins au regard des enjeux, d'élaborer des scénarios de définition du système cible, les étapes intermédiaires et le déroulement des actions.

A ce stade, l'étude confirme la nécessité de faire évoluer le système actuel basé sur un logiciel, mis en place il y a plus de 15 ans, vers un futur SIRH fédérateur, convivial, intégrant des modules actuels et nouveaux, et des fonctions et services à destination de la Direction des Ressources Humaines, des directions et des agents. La couverture fonctionnelle du futur Système d'Information des Ressources Humaines est très large puisqu'elle doit répondre, de façon cohérente et intégrée, aux besoins de :

- ▶ Gestion du référentiel agents, annuaire,
- ▶ Gestion statutaire,
- ▶ Gestion de la rémunération,
- ▶ Gestion des effectifs et des postes,
- ▶ Gestion des emplois et des compétences,
- ▶ Gestion de la formation,
- ▶ Gestion du recrutement et de la mobilité,
- ▶ Gestion des temps et des activités,
- ▶ Aide à la planification,
- ▶ Self-service agent,
- ▶ Pilotage décisionnel, bilan social et tableaux de bord,
- ▶ Outil prévisionnel,

Le futur SIRH doit aussi s'intégrer à l'Intranet de la ville, en cours d'étude et de réalisation. Ces deux projets parallèles sont synchronisés et coordonnés pour concourir à la réalisation d'objectifs communs d'information, de communication interne, de travail partagé, de simplification d'accès, de services décentralisés.

Plus largement, le futur SIRH doit aussi s'intégrer au système d'information global de la ville et prendre en compte, notamment, les problématiques de sécurité, d'archivage et d'interopérabilité. Il doit répondre aux besoins de dématérialisation des échanges avec les différents partenaires (Trésorerie, Préfecture, Mutuelle, CRAMA,...) et de communication externe sécurisée à travers le portail Internet 'bordeaux.fr' de la ville.

Dans le cadre du groupement d'achat, la ville de Bordeaux et le CCAS souhaitent lancer un appel d'offres dans l'objectif de réaliser la conception, la fourniture, la mise en œuvre, l'intégration de module, flux et services, la réalisation des interfaces, la formation, l'accompagnement, les adaptations et développements spécifiques, les services de veille et de mise à jour réglementaire, la maintenance des éléments constitutifs du futur système d'information des ressources humaines.

La dépense globale d'investissement est estimée à 2.000.000 euros H.T. et celle du fonctionnement à 750.000 euros H.T. Elles seront budgétées sur une période de 4 ans à partir de 2008.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à lancer, dans le cadre de la procédure d'un appel d'offres restreint, un appel à candidatures en vue de sélectionner les candidats qui seront admis à présenter une offre pour la réalisation de ce projet, en application des articles 33, 40, 60 à 64 du Code des Marchés Publics.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070391

**Bourse du Travail, Réaménagement partiel du 4^{ème} étage,
convention de maîtrise d'oeuvre. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Les façades du 4^{ème} étage et l'étanchéité de l'immeuble de la Bourse du Travail ayant été restaurées, il convient d'envisager aujourd'hui le réaménagement des bureaux du 4^{ème} étage. Le bâtiment étant classé monument historique, une étude préalable fixant le programme des travaux a été confiée à M. Goutal. Les travaux estimés à 1 292 000 € TTC, valeur avril 2007, comprennent :

- la reconstruction des cloisonnements dans l'esprit initial,
- l'isolement des parois extérieures,
- la mise en œuvre d'un ascenseur permettant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite pour l'ensemble de l'édifice,
- les travaux de sécurité.

Il est proposé de confier la maîtrise d'œuvre à M. Michel Goutal, 110 rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS qui, pour des nécessités techniques, a constitué l'équipe suivante :

- M. Goutal, Architecte en Chef des Monuments Historiques, mandataire,
- M. Léglise, Vérificateur des Monuments Historiques,
- OTCE, bureau d'études techniques.

La rémunération des maîtres d'œuvre a été calculée de la façon suivante :

- missions de l'architecte et du vérificateur, suivant décret n°87.312 du 5 mai 1987, arrêtés des 5 et 30 juin 1987 et arrêté du 23 octobre 2001,
- bureau d'études, sur la base d'un pourcentage arrêté avec le mandataire à 12.50 % du montant hors taxes sur la partie des travaux concernés par sa mission.

Le bilan financier global de cette opération se récapitule comme suit :

Estimation prévisionnelle des travaux, valeur avril 2007 : 1 292 000 € TTC.

Honoraires maîtrise d'œuvre :

Architecte en chef des Monuments Historiques – M. Goutal : 73 676,00 € HT

Vérificateur Monuments Historiques – M. Léglise : 9 180,00 € HT

Bureau d'Etudes Techniques – OTCE : 38 918,00 € HT

Soit un total de : 121 774,00 € HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à conclure et signer les marchés avec ces prestataires, conformément aux décrets et arrêtés susvisés.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 020 – Article 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070392

Elaboration d'un projet urbain sur le quartier du lac. Signature des marchés de définition. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la direction de l'aménagement en vue de confier à 3 équipes de concepteurs des études de définition, permettant de développer différentes options programmatiques pour répondre aux besoins de la Ville de Bordeaux et de ses partenaires, dans l'élaboration d'un projet urbain pour le quartier du Lac. Par quartier du Lac nous entendons dans le cadre de cette étude, les résidences des Aubiers et du Lac et leurs abords ainsi que la friche ferroviaire de 7 hectares dénommée Cracovie-Latule.

Ces études réalisées de manière simultanée et portant sur le même objet doivent permettre de définir et d'engager un programme de références et des objectifs clairs en terme d'espaces publics, de circulation, de peuplement, de patrimoine immobilier, de restructuration urbaine, d'offre commerciale, de services et d'équipements sur le quartier du Lac.

Elles doivent s'inscrire dans le processus de redynamisation du secteur Bordeaux Nord et contribuer au renouvellement de l'image du quartier.

Elles sont susceptibles de déboucher sur une ou plusieurs opérations de maîtrise d'œuvre à l'échelle du périmètre d'étude.

Les marchés d'études se dérouleront sur 11 mois en trois phases successives :

- **Une phase de mise à jour du diagnostic et de définition des éléments du programme de 3 mois** entre les équipes de concepteurs et la maîtrise d'ouvrage où chacune élaborera un pré programme consistant à définir les éléments du projet,
- **Une phase de synthèse programmatique de 2 mois** qui permettra la rédaction d'un programme définitif par les trois équipes (synthèse commune) sous le contrôle de la maîtrise d'ouvrage et ses partenaires,
- **Une phase dite « de projet » de 6 mois** où chaque équipe proposera sa vision spatiale et fonctionnelle du programme.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des équipes suivantes :

-Agence DUSAPIN LECLERCQ Architectes urbains/ MAZET & Associés économiste/ Eric HAMELIN Repérage Urbain sociologue et ITF Ingénierie écologie urbaine pour un montant de 119 958,80 € TTC

- Agence URBANE, architecture urbanisme, économie, sociologie /SAUNIER & Associés Aménagement, eau , environnement et construction pour un montant de 120 000 € TTC

- Atelier d'architecture et d'urbanisme TREUTTEL GARCIA TREUTTEL et associés pour un montant de 119 540 € TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer les marchés avec les groupements précités en application des articles 73, 33, 40,57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense qui s'élève à la somme de 359 498,80 € TTC sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 820 – Article 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070393

Elaboration d'un projet global d'intervention sur le quartier Mériadeck. Signatures des marchés de définition. Demande de subvention. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la direction de l'aménagement en vue de confier à 3 équipes des études de définition, permettant de développer un projet global de requalification du quartier Mériadeck à Bordeaux.

Souvent mal perçu, considéré comme difficilement accessible, le quartier Mériadeck n'en constitue pas moins un pôle administratif et commercial de première importance au coeur de Bordeaux. Il est surtout riche d'une qualité et d'un potentiel d'évolution encore largement ignorés.

Il s'agit aujourd'hui de fixer les grandes lignes du Mériadeck de demain, pour notamment :

- Retrouver, autant que faire se peut et lorsque cela apparaît techniquement possible, un paysage de rue,
- Recomposer le quartier, notamment en terme de maillage et d'accès, avec les quartiers périphériques et le centre-ville,
- Identifier les possibilités de densification et de mixité des fonctions,
- Conforter Mériadeck en tant que place tertiaire de centre-ville,
- Proposer, sur la base d'une évaluation de la situation de l'activité commerciale existante, les possibilités de développement et de localisation d'une nouvelle offre,
- Valoriser les qualités paysagères de l'esplanade Charles de Gaulle,
- Participer à un réel changement d'image et de perception de Mériadeck.

Des études, réalisées de manière simultanée et portant sur le même objet, doivent donc permettre de définir et d'engager un programme de références et des objectifs clairs en terme de restructuration du patrimoine bâti, de développement de surfaces tertiaires de bureaux, de capacités nouvelles en terme de logements, d'offre commerciale, de services et d'équipements qu'une requalification générale des espaces publics et des circulations sur la dalle de Mériadeck.

Elles sont susceptibles de déboucher sur une ou plusieurs opérations de maîtrise d'œuvre à l'échelle du périmètre d'étude.

Les marchés d'études se dérouleront en trois phases successives :

- **Une phase de prise de connaissance du diagnostic et de définition des premiers éléments de programme** entre les équipes de concepteurs et la maîtrise d'ouvrage ou chacune élaborera un pré programme consistant à définir les éléments du projet
- **Une phase de synthèse programmatique** qui permettra la rédaction d'un programme définitif par les trois équipes (synthèse commune) sous le contrôle de la maîtrise d'ouvrage et ses partenaires,
- **Une phase dite « de projet »** où chaque équipe finalisera sa vision spatiale et fonctionnelle du programme d'intervention.

Séance du lundi 9 juillet 2007

La durée globale de l'étude a été fixée à 10 mois.

Le périmètre d'étude opérationnel correspond au périmètre de la dalle de Mériadeck, formée par les rues G. Bonnac, F. de Sourdis, cours du Maréchal Juin, et rue du Château d'Eau. Ce périmètre s'accompagne d'un périmètre de réflexion plus large incluant les îlots et quartiers périphériques, sur lesquels des interventions pourront être formulées si elles sont liées aux propositions concernant le périmètre d'étude opérationnel.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des équipes suivantes :

- Cabinet FLINT Architecte/ SCAPE ARCHITECTURE Ducan LEWIS architecture, urbanisme, design et paysage/ PANERAI-PETERMULLER architecture, urbanisme, paysage urbain/ Atelier de paysage GASTEL/ Franck BOUTTÉ Consultant environnement et développement durable du cadre de vie bâti/ VOUTAY SA, économiste pour un montant de 80 000 € TTC

- SEURA SARL Architecture urbanisme/ Atelier EREWHON Gilles Chambon Architecte urbaniste/ ARCADIS ESG Infrastructure, environnement bâtiment/ Société TAKTYK paysage pour un montant de 80 000 € TTC

-L'AUC architecture et urbanisme/ Michel DESVIGNE paysagiste/ RFR ELEMENTS Ingénierie HQE/ Société SODECSET économie de la construction pour un montant de 80 000 € TTC

Compte tenu de leur intérêt, ces études de définition sont susceptibles d'être cofinancées par la Communauté urbaine de Bordeaux

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire :

- à signer les marchés avec les groupements précités en application des articles 73, 33, 40,57 à 59 du code des marchés publics.
- à solliciter un cofinancement auprès de la CUB, signer la convention y afférant, et encaisser le cofinancement.

La dépense qui s'élève à la somme de 240 000 € T.T.C. sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 820 – Article 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070394

**Diagnostic et analyse des sols pollués. Signature des marchés.
Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'exécution de diagnostics et d'analyses de sol, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Espaces Publics et des Déplacements Urbains. Les prestations seront réalisées prioritairement sur les sites suivants :

- les différents secteurs correspondant à l'emprise du futur parc des berges de la rive droite de Bordeaux ;
- le terrain communal de 17 hectares situé à Bordeaux nord, entre l'avenue de Labarde, la ZI de Bordeaux Nord et la Jallère ;

En deuxième lieu, sur tous les terrains de la commune susceptibles d'être aménagés.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n° 1 : études environnementales et géotechniques, préconisations, contrôle, suivi – Groupement IEEB avec SOLTECHNIC AQUITAINE pour un montant annuel minimum de 60 000 € T.T.C. et maximum de 240 000 € T.T.C.

Lot n° 2 : sondages : Groupement IEEB avec SOLTECHNIC AQUITAINE, pour un montant annuel minimum de 40 000 € T.T.C. et maximum de 160 000 € T.T.C.

Les marchés à bons de commande seront conclus pour un an reconductible trois fois selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 824 (autres opérations d'aménagement urbain), articles 617 – 2318.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070395

**Muséum d'histoire naturelle. Rénovation et mise en sécurité.
Désignation du lauréat du concours d'architecture. Signature du
marché. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la rénovation et de la mise en sécurité du Muséum d'histoire naturelle, et suite à la délibération D20060383 du 3 Juillet 2006, un concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse a été lancé.

Selon les dispositions de l'article 70 du Code des Marchés Publics, le jury a examiné les prestations rendues anonymes et suite à son avis motivé en date du 9 mai 2007, des négociations ont été menées avec le groupement BASALT Architecture / DIE WERFT Muséographie et Médias /COPLAN/ IMPEDANCE

A l'issue de cette procédure, nous vous proposons de lui attribuer le marché dans les conditions suivantes :

	Bâtiment	Muséographie	Signalétique et graphisme
Enveloppe financière affectée aux travaux HT	4 792 000,00 €	2 226 500,00 €	
Taux de rémunération	13,63 %	17,60 %	
Forfait provisoire de rémunération HT	653 149,60 €	391 864,00 €	
OPC 1,35 % sur 6 922 500 € (Bât + muséographie)	93 453,75 €		
Montant total de la rémunération HT	1 138 467,35 €		

Soit TTC 1 361 606,95 € TTC

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au lauréat du concours et autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché correspondant en application des l'articles 70 et 74-II du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 322 - article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070396

**Classes de neige. Séjour de ski. Année scolaire 2007/2008.
Signature des marchés. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Pendant l'année scolaire 2007/2008, la Ville de Bordeaux organisera 2 séjours de 12 jours au profit de 10 classes élémentaires, 4 séjours de 5 jours au profit de 9 classes élémentaires et d'une classe du Lycée Horticole Camille Godard.

A cet effet, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de l'Education.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n° 1 Classes de neige 12 jours – Société VALT 33 pour un montant minimum de 70 000 € TTC et maximum de 280 000 € TTC.

Lot n° 2 Séjours de ski 5 jours – Société ALEB pour un montant minimum de 50 000 € TTC et maximum de 200 000 € TTC.

Les marchés à bons de commande seront conclus selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 213 (classes regroupées), articles 6188, 6247, 6262.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070397

Entretien et rénovation de voiries, d'espaces publics et de réseaux divers. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'entretien et de la rénovation de la voirie communale, d'espaces publics et de réseaux divers, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Espaces Publics et des Déplacements Urbains.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre du groupement CREGUT/ APPIA/ SOPEGA pour un montant annuel minimum de 750 000 € T.T.C. et maximum de 2 700 000 € T.T.C.

Les marchés à bons de commande seront conclus pour un an reconductibles trois fois selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 822 (voirie communale et routes), article 2318.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070398

Pose et maintenance de mobiliers antistationnement et mobiliers urbains divers. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer la pose et la maintenance de mobiliers antistationnement type potelets, barrières, bornes ainsi que les mobiliers divers, arceaux de vélos, corbeilles de propreté, bancs, parcmètres, la direction des Achats et marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Espaces Publics et déplacements Urbains.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre du groupement SOMOPA/ LAGORCE pour un montant annuel minimum de 358 800 € TTC et maximum de 717 600 € TTC.

Le marché à bons de commande sera conclu pour un an reconductible 3 fois selon les dispositions de l'article 77-1 du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40,57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 822 – Article 2318.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070399

Génie civil. Extension du réseau de vidéo surveillance. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin de réaliser des travaux de génie civil nécessaires à l'extension du système de vidéosurveillance, la direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Espaces Publics et Déplacements Urbains.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre du groupement SOBEBO PEPEROT/ RESEA pour un montant annuel minimum de 75 000 € TTC et maximum de 300 000 € TTC

Le marché à bons de commande sera conclu pour un an reconductible 3 fois selon les dispositions de l'article 77-I du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40,57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubriques 020-810 – Articles 231-2318.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070400

Ancien immeuble du gaz de Bordeaux. Requalification et création d'un restaurant pour le personnel municipal. Maîtrise d'oeuvre sans concours. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20070048 du 29 janvier 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres restreint en vue de confier la requalification et la création d'un restaurant pour le personnel municipal à un maître d'œuvre privé.

Selon les dispositions de l'article 24 du code des marchés publics, le jury a agréé 7 candidats qui ont remis une offre.

Après examen des propositions, l'offre du groupement LASSAUX-POUGET/ François ARNAUDEAU/ BETEM Ingénierie/ EUROPE FORCES CONSULTANTS/ EUGEE a été retenue dans les conditions suivantes :

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux	3 678 930 ,00 HT
Taux de rémunération	10,44 %
Forfait provisoire de rémunération	384 080,29 €HT
Missions complémentaires (diagnostic, quantitatif, OPC , SSI)	73 210,71 € HT
Soit TTC	546 920,04 €

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché avec le groupement précité en application de l'article 74-III 1er du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 020 – Article 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070401

Conservatoire National de Région. Construction de trois studios de danse. Désignation du lauréat du concours d'architecture. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la construction de trois studios de danse destinés au Conservatoire National de Région et suite à la délibération D20060382 du 3 juillet 2006, un concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse a été lancé.

Selon les dispositions de l'article 70 du code des marchés publics, le jury a examiné les prestations rendues anonymes et suite à son avis motivé en date du 20 juin 2006, des négociations ont été menées avec le groupement Bénédicte-Benoîte DOAZAN-HIRSCHBERGER/ CETAB/ ALTIA/ Architecture et technique/ PIXELUM

A l'issue de cette procédure, nous vous proposons de lui attribuer le marché dans les conditions suivantes :

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux	1 555 000,00 € HT
Taux de rémunération	14,18 %
Forfait provisoire de rémunération	220 499,00 € HT
Mission complémentaire (métré second œuvre)	5 953,18 € HT
OPC	17 859,53 € HT
Montant total de la rémunération	292 196,80 € TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché correspondant en application des articles 70 et 74-II du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 311 – Article 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070402

Transports et déplacements des élus, du personnel municipal et des invités. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des transports et déplacements aussi bien en France qu'à l'étranger des élus, du personnel municipal et des invités, la direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré en concertation avec les Relations Internationales et la Direction des Ressources Humaines

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot N°1 : Prestations de transport ferroviaire pour le personnel municipal, les élus de la collectivité et les invités – Sté CARLSON WAGONLIT TRAVEL pour un montant annuel minimum de 60 000 Euros TTC et maximum de 180 000 Euros TTC

Lot N°2 : Prestations de transport aérien pour le personnel municipal, les élus et les invités de la collectivité – Sté AIR FRANCE pour un montant annuel minimum de 60 000 Euros TTC et maximum de 200 000 Euros TTC

Lot N°3 : Prestations de voyages d'affaires à l'international pour les élus, personnel et invités de la collectivité – Sté AMERICAN EXPRESS VOYAGES pour un montant annuel minimum de 100 000 Euros TTC et maximum de 300 000 Euros TTC

Les marchés à bons de commande seront conclus pour un an à compter de la fin du mois de septembre 2007 reconductible 2 fois selon les dispositions de l'article 77-I du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40,57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubriques 020-321-311-322-04-33, Article 6821

ADOPTE A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

D -20070403

Travaux d'urgence et petites interventions dans les bâtiments communaux. Signature des marchés. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux d'urgence et petites interventions à réaliser dans les bâtiments communaux, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le Centre d'Entretien et d'Exploitation, concernant les lots qui n'avaient pas pu être attribués faute de réponse satisfaisante.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 4 : Plâtrerie, plafonds suspendus, isolation, Société SEGONZAC pour un montant minimum de 20 000 € TTC et maximum de 80 000 € TTC

Lot 7 : Menuiserie aluminium et PVC – Société MIROITERIE DU SUD OUEST pour un montant minimum de 100 000 € TTC et maximum de 400 000 € TTC

Lot 17 : Réparation de réseaux divers, estimé à 10 000 € TTC minimum et 40 000 € TTC maximum. Faute de réponse, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot 21 : Menuiserie bois, alu et pvc, estimé à 6 000 € TTC minimum et 24 000 € TTC maximum. Faute de réponse, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot 23 : Métallerie, Volets roulants estimé à 10 000 € TTC minimum et 40 000 € TTC maximum. Faute de réponse, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Les marchés à bons de commande seront conclus pour trois ans selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics. Ils pourront être dénoncés chaque année à leur date anniversaire.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (Administration Générale de la Collectivité), articles 61522 – 61558.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070404

Acquisition de fournitures de bâtiment destinées à tous les Services Municipaux. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'acquisition des fournitures de bâtiment destinées aux Services Municipaux, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le Centre d'Entretien et d'Exploitation, concernant les lots qui n'avaient pas pu être attribués faute de réponse satisfaisante.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n°1 - Fourniture pour maçonnerie générale, plâtrerie, cloisonnement, plafonds, isolation et carrelage, estimé à un montant minimum annuel de 35 000 € TTC et maximum de 140 000 € TTC. Faute de réponse satisfaisante, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot n°7 - Fourniture pour couverture et zinguerie, estimé à un montant annuel minimum de 4 000 € TTC et maximum de 16 000 € TTC. Faute de réponse satisfaisante, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot n°13 - Fourniture d'ébauches pour toutes clés, société LAVEIX pour un montant annuel minimum de 8 000 € TTC et maximum de 32 000 € TTC et un rabais sur catalogue de 40 %.

Lot n°16 - Fourniture pour miroiterie et vitrerie, estimé à un montant annuel minimum de 6 000 € TTC et maximum de 24 000 € TTC. Faute de réponse, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Le marché à bons de commande sera conclu pour un an reconductible trois fois selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (Administration Générale de la Collectivité), article 60632.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070405

Vérification et entretien du matériel de protection contre l'incendie. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'entretien, de la remise en état et de la réparation des matériels de protection contre l'incendie situés dans les bâtiments communaux, la direction des achats et marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la direction des constructions publiques.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société CHRONOFEU pour un montant annuel de 105 364,94 € TTC.

Le marché sera conclu à compter de la fin du mois de septembre 2007 jusqu'au 31 décembre 2007 reconductible 3 fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 020, Articles 6156 et 2188.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070406

Nettoyage des vitrages et locaux de divers établissements municipaux. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer le nettoyage des vitrages et locaux de divers établissements municipaux, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré en concertation avec les services concernés, pour les lots qui après appel d'offres ouvert n'avaient pu être attribués faute de réponse satisfaisante.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n°2 Crèches et haltes garderies estimé à un montant annuel minimum de 4 000 € TTC et maximum de 12 000 € TTC. Faute de réponse, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot n°3 Divers établissements culturels. Sté ONET pour un montant annuel minimum de 15 000 € TTC et maximum de 45 000 € TTC

Lot n°6 Divers établissements municipaux estimé à un montant annuel minimum de 12 000 € TTC et maximum de 36 000 € TTC. Faute de réponse, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Le marché à bons de commande sera conclu pour un an reconductible 1 fois selon les dispositions de l'article 77-1 du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubriques 020-64-311-312-322 – Article 6283.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070407

Fourniture de papier et d'enveloppes pour l'ensemble des services municipaux. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'achat de papier et d'enveloppes destinés à l'ensemble des services municipaux, la direction des achats et marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de l'Organisation et l'Informatique.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique et du résultat des tests pratiqués sur les échantillons, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n°1 : Papier xérogaphique – Sté COPADIP. pour un montant annuel minimum de 83 720 € TTC et maximum de 334 880 € TTC et une remise sur catalogue de 45 %.

Lot n°2 : Papiers divers et cartons – Sté INAPA pour un montant annuel minimum de 23 920 € TTC et maximum de 95 680 € TTC et une remise sur catalogue de 50 %.

Lot n°3 : Enveloppes et travaux d'impression – Sté ENVEL'IMPRIM pour un montant annuel minimum de 38 272 € TTC et maximum de 153 088 € TTC et une remise sur catalogue de 45 %.

Les marchés à bons de commande seront conclus jusqu'au 30 avril 2008, reconductible 2 fois selon les dispositions de l'article 77-I du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense, en résultant, sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubriques 020-321 - Article 6064.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070408

Location et achat de matériels audio-visuel. Eclairage scénique, sonorisation. Signature des marchés. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Les services municipaux louent du matériel audio-visuel d'éclairage scénique et de sonorisation dans le cadre de l'organisation de diverses manifestations. Ils achètent également des appareils, accessoires et raccordements électriques. A cet effet, la direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le Centre d'Entretien et d'Exploitation.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé les deux sociétés suivantes :

- LIMELIGHT et ATELIERS LUMIERE pour un montant annuel minimum de 40 000 € TTC et maximum de 160 000 € TTC.

Les marchés à bons de commande seront conclus avec ces deux prestataires, pour un an reconductible 2 fois selon les dispositions de l'article 77- 1 du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 020 – Article 6232.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070409

Branchements provisoires pour manifestations. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Tous les ans ont lieu de nombreuses manifestations, qui nécessitent la mise en place d'installations électriques provisoires et volantes ainsi que des groupes électrogènes. A cet effet, la direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le Centre d'Entretien et d'Exploitation.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société INEO pour un montant annuel minimum de 76 225 € TTC et maximum de 304 900 € TTC.

Le marché à bons de commande sera conclu pour un an reconductible 2 fois selon les dispositions de l'article 77-1 du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 020 – Article 6232.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070410

**Gymnase des Chartrons. Renforcement du mur mitoyen.
Signature du marché. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la construction d'un gymnase Ilôt ZAC des Chartrons, il y a lieu de renforcer le mur, mitoyen en pierre dont le coût est estimé à 301 392 € TTC,. A cet effet, la direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre P. Baudin et E. Limouzin/ CETAB.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société COFEX pour un montant de 342 717,99 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 411 – Article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070411

Fournitures de cycles. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin d'acquérir des cycles dont la gestion est assurée par le parc auto, la direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par ce service.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n°1 : Fourniture de vélos – Sté CYCLES MARIANI. (Ets ESCOFFIER) avec une remise sur catalogue de 20 %.

Lot n°2 : Fourniture de cycles motorisés (49 cm³ à 125 cm³) – Sté VESPA CAUVIN avec une remise sur catalogue de 6 à 20 % selon le modèle commandé.

Afin de permettre une plus grande souplesse dans la gestion du parc, les marchés à bons de commande seront conclus sans montant minimum, ni maximum, pour un an reconductible 3 fois selon les dispositions de l'article 77-I du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense, en résultant, sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 020 - Article 2182

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070412

Maintenance des aires de jeux pour enfants. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer la maintenance de l'ensemble des aires de jeux pour enfants, implantées sur différents sites, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré conjointement par la Direction de l'Education et des Espaces Verts.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre du groupement KASO/SONESDI pour un montant annuel minimum de 120 000 € T.T.C. et maximum de 360 000 € T.T.C.

Le marché à bons de commande sera conclu pour un an reconductible deux fois selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec le groupement précité, en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 211 (écoles maternelles), 212 (écoles primaires), 213 (classes regroupées), 64 (crèches et garderies), 823 (espaces verts urbains), article 66156.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070413

Maintenance du progiciel CHIMED. Signature du marché.

Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin d'améliorer le fonctionnement de son service médical, la Ville de Bordeaux s'est dotée en 2002 d'un outil de gestion des dossiers médicaux des agents municipaux.

Le progiciel CHIMED (version 3.6) de la société VAL INFORMATIQUE a été retenu à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, pour un coût initial de mise en œuvre de 16 720 € TTC. Ce progiciel permet notamment de :

- gérer les dossiers (visites, soins, accidents, examens...),
- organiser les plannings des convocations,
- établir les rapports d'activité et des tableaux de bord,
- aider les médecins dans le domaine de la prévention des risques.

La plate-forme technique est située dans les locaux de la Direction Organisation et Informatique à l'Hôtel de Ville et dessert quatre postes de travail sur le site de Pey Berland et deux postes au Pôle Technique Municipal.

Aujourd'hui, le service de la médecine est satisfait de la solution mise en place. Aussi, la Ville de Bordeaux souhaite signer avec la société VAL INFORMATIQUE un marché de maintenance dont la dépense annuelle minimum sera de 1 400 € TTC et maximum de 5 600 € TTC.

Ce marché, à bons de commande, a pour objet l'assistance téléphonique, la maintenance corrective, la mise à disposition des nouvelles versions du progiciel, la participation au club utilisateur. La possibilité d'acquérir des licences supplémentaires ou de bénéficier de l'expertise d'un chef de projet est également prévue. Il sera conclu pour un an reconductible 3 fois, selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché avec la société précitée qui détient les droits exclusifs sur ce produit, en application de l'article 35-II-8° du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (Administration Générale de la Collectivité), articles 6156, 6184, 617, 205 et 232.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070414

Réalisation et maintenance des illuminations de Noël 2007.

Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin de réaliser les illuminations de Noël 2007, la direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le service des mises en lumière.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre du groupement SATELEC/ AUTOUR DE LA LUMIERE/ ETDE SA/ SOBECA SAS pour un montant minimum de 200 000 € TTC et maximum de 500 000 € TTC.

Le marché sera conclu à bons de commande selon les dispositions de l'article 77-I du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33,40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense, en résultant, sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 814 - Article 2315.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070415

Acquisition d'armoires froides. Signature du marché.

Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'acquisition d'armoires froides pour la restauration municipale (Etablissements scolaires, petite enfance) et du transfert des équipements existants, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de l'éducation.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société CREAT qui a consenti un rabais sur catalogue allant, de 35 à 40 % en fonction du type de matériel et pour un montant annuel minimum de 25 000 € TTC et maximum de 100 000 € TTC.

Le marché à bons de commande sera conclu pour un an reconductible 3 fois selon les dispositions de l'article 77-I du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40,57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubriques 64-213, Article 2188.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070416

**Stade Chaban Delmas. Installation de deux écrans géants et de leurs équipements annexes. Fournitures complémentaires.
Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D2007-00051 du 29 janvier 2007, la fourniture et l'installation de deux écrans géants au stade Chaban Delmas ont été confiées suite aux résultats d'un appel d'offres ouvert, à la Société Philips Widiwall pour un montant de 949 054.70 € TTC.

Afin de faciliter l'exploitation du système, les utilisateurs ont demandé que l'équipement soit complété par les appareils suivants :

- 1 moniteur LCD 15",
- Trois lecteurs/enregistreurs DVD avec disque dur 160 Go en remplacement du lecteur/enregistreur VHS prévu au marché,
- Une prise complémentaire pour caméra mobile en bas de la tribune d'honneur.

Le coût de ces fournitures modifie le marché de la manière suivante :

Montant initial du marché :	949 054.70 € TTC
Fournitures en plus :	16 077.47 € TTC
Fournitures en moins :	432.77 € TTC
Total :	964 699.40 € TTC

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché M070015 conformément à l'article 20 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 412. Article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070417

Stade Chaban Delmas. Remise en état des structures béton et étanchéité. Approbation de l'avant-projet définitif. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20050659 du 19 décembre 2005 vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un marché de maîtrise d'oeuvre pour la remise en état des structures béton et l'étanchéité du stade Chaban Delmas avec le groupement CETAB bureau d'études, BAUDIN-LIMOUZIN Architectes. Le coût prévisionnel des travaux est évalué à 4 765 890 € HT valeur décembre 2005.

Le maître d'oeuvre vient de remettre l'Avant Projet Définitif dont le contenu a été examiné par les services concernés. Le diagnostic supplémentaire confié à la maîtrise d'oeuvre a montré :

- une dégradation des ouvrages, notamment les bétons, plus importante qu'estimée initialement,
- la nécessité du remplacement de nombreux garde corps, devenus dangereux, ainsi que le remplacement de nombreuses menuiseries bois et métalliques, en très mauvais état.

Ces dispositions portent le montant des travaux à 7 231 000 € HT, valeur décembre 2005, et nécessitent la modification consécutive du marché de maîtrise d'oeuvre.

Marché de maîtrise d'oeuvre initial (taux de rémunération 6.5 %)	309 782.86 € HT
Estimation définitive des travaux	7 231 000,00 € HT.
Nouveau taux de rémunération	5,4 %
Nouveau forfait de rémunération	390 474,00 € HT

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter l'Avant Projet Définitif, validé par les services municipaux compétents,
- autoriser suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre M050722 en application de l'article 20 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 412 – Article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070418

**Crèche multi-accueil Carle Vernet. Travaux complémentaires.
Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2006-0559 du 27 novembre 2006, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux concernant la construction de la crèche multi-accueil Carle Vernet portant le coût total à la somme de 2 636 640.80 € TTC.

En fin de chantier, la réalisation de travaux complémentaires s'avère nécessaire, à savoir :

Entreprise MAESTRO – Lot n° 3 - Gros œuvre - VRD - Marché n° 060003

Marché de base :	1 065 436.00 € TTC
Avenant n°1 :	- 2,74 € TTC
Présent avenant :	<u>12 557.00 € TTC</u>
Nouveau montant du marché :	1 077 990.34 € TTC

Entreprise BLR – Lot n°7 – Plâtrerie/ Faux plafonds - Marché n° 060007

Marché de base :	99 308.07 € TTC
Présent avenant :	<u>358.80 € TTC</u>
Nouveau montant du marché :	99 666.87 € TTC

Entreprise VIPERBOIS – Lot n°8 – Menuiserie bois- Marché n° 060008

Marché de base :	238 156.89 € TTC
Avenant n°1 :	12 114.56 € TTC
Présent avenant :	<u>-792.61€ TTC</u>
Nouveau montant du marché :	249 478,84 € TTC

Entreprise SORA-GARNIER – Lot n°9 – Serrurerie- Marché n° 060009

Marché de base :	47 661.80€ TTC
Présent avenant :	<u>1 347.90 € TTC</u>
Nouveau montant du marché :	49 009.70 € TTC

Entreprise AXIMA – Lot n°13 – Chauffage - VMC- Marché n° 060013

Marché de base :	380 071.10 € TTC
Présent avenant :	<u>1 514,85 € TTC</u>
Nouveau montant du marché :	381 585,95 € TTC

Le total des prestations aboutit à une plus value de **14 986.02 € TTC**, soit + 0.57 %.

Le nouveau montant des travaux s'élève à la somme de **2 651 626.82 € TTC**.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités en application de l'article 20 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 64 – Article 2313.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070419

Aménagement d'un espace d'activité rue Lagrange. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre constatant le coût des travaux. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20050528 du 17 octobre 2005, vous avez décidé de confier la maîtrise d'oeuvre de l'aménagement d'un espace d'activités rue Lagrange au groupement FERRON MONNEREAU Architectes/CETAB bureau d'études, sur la base d'une estimation prévisionnelle de travaux d'un montant de 1 316 889,63 € H.T.

Dans le cadre de l'approbation de l'APD, objet de la délibération D20060411 du 3 Juillet 2006, ce coût a été porté à 1 445 389,32 € H.T soit 1 728 685,63 € TTC

Suite au résultat de l'appel d'offres ouvert et de la consultation en procédure adaptée concernant les lots relancés, le montant total des marchés s'élève à la somme de 1 716 777,48 € TTC coût définitif que l'équipe de maîtrise d'oeuvre s'engage à respecter et qui est contractualisé par la passation d'un avenant, conformément à l'article 14 du CCAP.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant sans incidence financière au marché de maîtrise d'oeuvre n° M050608.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 422, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070420

Fontaine des trois grâces. Place de la Bourse et Fontaine de la Grave : Quai des Salinières. Travaux complémentaires. Lot gros oeuvre. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2005-0210 du 25 avril 2005, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la restauration de la Fontaine des Trois Grâces et de la Fontaine de la Grave, pour un montant de 856 540.38 € T.T.C.

Le lot gros-œuvre a été attribué à l'entreprise TMH pour un montant de 702 207.31 € T.T.C., porté à 712 663.56 € T.T.C. par avenant n°1 autorisé par délibération n° 2005-0358 du 4 juillet 2005.

La fontaine des Trois Grâces a été réceptionnée au printemps 2007. Les travaux de restauration et de repose de la fontaine de la Grave ont démarré en décembre dernier. Il s'avère qu'en cours de chantier, il a été constaté l'absence de trois mascarons en fonte, éléments d'ornementation ponctuant le fût de l'édifice.

La reconstitution de ces trois mascarons manquants impose la réalisation d'un moulage du modèle original et une fonderie de fonte.

Le coût s'élève à 7 451.08 € TTC et nécessite la passation d'un avenant au marché.

Dans ces conditions, le marché de l'entreprise de gros-œuvre TMH doit être modifié de la façon suivante :

Montant du marché initial TF + TC :	702 207.31 € TTC
Avenant n°1 :	10 456.25 € TTC
Présent avenant n°2 :	7 451.08 € TTC
Nouveau montant du marché :	720 114.64 € TTC

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché M050198 en application de l'article 20 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 324 – Article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070421

Aire d'accueil des gens du voyage. Travaux complémentaires. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D2007-0213 du 2 avril 2007, le lot 7bis – Production d'eau chaude solaire pour l'aire d'accueil des gens du voyage, un marché sur appel d'offres a été signé pour un montant de 172 700.82 € TTC avec la Société Lecoq.

De plus, par délibération D2007-0214 du 2 avril 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des avenants de travaux portant le montant de l'opération à 1 890 923.48 € TTC (soit + 0.29 %) à l'exclusion du lot 7bis susvisé.

Au cours de ce chantier, la réalisation de travaux complémentaires ou d'adaptation ont été rendus nécessaires :

Lot 1 – VRD – Entreprise Moter – M060276

- Mise en place des infrastructures nécessaires au branchement téléphonique

Montant du marché de base :	626 547.32 € TTC
Avenant n°1 sans incidence financière	
Présent avenant :	15 685.54 € TTC
Nouveau montant du marché	642 232.86 € TTC

Lot 4 – Menuiserie extérieure – Bardage – Serrurerie – Entreprise Alumin – M060279

- Fourniture et pose d'une barrière d'entrée supplémentaire à la demande du service gestionnaire afin de se conformer aux exigences du nouvel exploitant désigné par la Ville

Montant du marché de base :	298 249.37 € TTC
Présent avenant :	4 059.82 € TTC
Nouveau montant du marché	302 309.19 € TTC

Lot 7 – Plomberie – Entreprise Lecoq – M060280

- Suppression des cumulus électriques suite à la mise en place des panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire,
- Suppression de siphons de sol.

Montant du marché de base :	138 385.87 € TTC
Avenant n°1 :	3 284.49 € TTC
Présent avenant :	- 9 890.71 € TTC
Nouveau montant du marché	131 779.65 € TTC

Lot 7bis – Production d'eau chaude sanitaire – Entreprise Lecoq – M070115

Compte tenu du mode de fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage qui prévoit une fermeture annuelle au mois d'août, le constructeur préconise la suppression d'un panneau solaire sur R3 par bâtiment afin d'assurer dans le temps la pérennité de l'installation due à l'inactivité de l'aire en pleine période estivale.

Séance du lundi 9 juillet 2007

Montant marché de base :	172 700.82 € TTC
Présent Avenant :	- 11 960.10 € TTC
Nouveau montant du marché	160 740.72 € TTC

Le montant des travaux modificatifs aboutit à une plus value de 1 179,04 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités en application de l'article 20 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus, à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 524 – Article 2313

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070422

**Crèche Ste Colombe. Travaux modificatifs ou complémentaires.
Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 2005-0662 du 19 décembre 2005 et n°2006-0168 du 27 mars 2006, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux concernant la restructuration de la crèche Sainte Colombe pour un montant total de 2 146 658,18 € TTC.

A la suite de problèmes techniques rencontrés sur le chantier, le marché initial de gros oeuvre a dû être résilié et attribué après nouvel appel d'offres par délibération n°2006-0388 du 3 juillet 2006 à l'entreprise CAZENAVE pour un montant de 877 279,23 € TTC.

Par la suite, au moment de la mise en œuvre des travaux de terrassement pour la réalisation de la fosse d'ascenseur, il est apparu que la fondation du mur porteur à proximité de l'ouvrage à construire était à redans et constitué de matériaux hétérogènes, le mur de retour quant à lui ne présentait aucune assise de fondation (éléments de construction existants datant vraisemblablement du XVIIème siècle).

Ces problèmes nécessitent pour une bonne conservation des ouvrages, le déplacement latéral de la fosse d'ascenseur avec la mise en œuvre de deux nouveaux micro pieux et la réalisation d'une fosse non solidaire aux existants. Par ailleurs, compte tenu des dimensions disponibles, la cabine normalisée initialement prévue doit être adaptée par une fabrication spécifique.

Par ailleurs, afin d'améliorer la ventilation naturelle de la cave, il est nécessaire de procéder à des carotages des libages de fondation en pierre. Enfin, il s'avère nécessaire pour des raisons d'hygiène d'assurer le nettoyage complet des combles.

Ces prestations complémentaires doivent faire l'objet d'avenants dans les conditions suivantes :

Entreprise CAZENAVE – Lot gros oeuvre - Marché n° 060 321

Montant initial	877 279,23 € TTC
Avenant n° 1 :	20 333,79 € TTC
Nouveau montant du marché	897 613,02 € TTC

Entreprise THYSSENKRUPP – Lot Ascenseurs - Marché n° 050 703 -

Montant initial	36 238,80 € TTC
Avenant n° 1 :	2 320,24 € TTC
Nouveau montant du marché	38 559,04 € TTC

En conséquence et suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les

avenants aux marchés précités, en application de l'article 20 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 64 – Article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070423

Délégation permanente du Conseil Municipal au Maire.
Délibération n° 20060434 du 13 octobre 2006. Marchés à
procédure adaptée. Premier semestre 2007. Compte rendu de
Monsieur le Maire.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Mairie de Bordeaux

Marchés à procédure adaptée conclus du 01/01/2007 au 11/06/2007

N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire
M070001	TAILLE ARCHITECTUREE EN TETES DE CHAT D'ARBRES D'ALIGNEMENT	04/01/07		26 068,00	ELAQUITAINE
M070002	TAILLE ARCHITECTUREE EN TETES DE CHAT D'ARBRES D'ALIGNEMENT LOT 2	04/01/07		17 220,00	ELAQUITAINE
M070003	TAILLE ARCHITECTUREE EN TET DE CHAT D'ARBRES D'ALIGNEMENT LOT 4	04/01/07		17 945,00	BOUTTER ELAGAGE
M070004	ARBRES DESTINES AUX ESPACES VERTS ET PARCS	10/01/07	37 735,85	150 943,40	VAN DEN BERK PEPINIERES
M070006	PROJETS STRATEGIQUES:FOURNITURE D'UN OU- TIL DE SUIVI ET DE PILOTAGE	16/01/07	12 541,81	50 167,22	UNILOG IT SERVICES
M070007	BIBLIO.MUNICIPALE:FOURNITURE-MAINTENANCE OUTILS INFORMATIQUES PHANDICAPES	10/01/07	16 722,41	66 889,63	ALPHABRILLE
M070008-1	TAILLE ARCHITECTUREE EN RIDEAU DES PLA- TANES DE L'AVENUE THIERS	10/01/07		24 120,00	SAMU
M070012-1	ACHAT DE TENTES ET DE BACHES POUR DIVERSES MANIFESTATIONS	17/01/07	8 361,21	25 083,62	TRIGANO INDUSTRIES
M070013	LOCATION DE PIANOS A L'OCCASION DE MANIFESTATIONS	17/01/07	4 181,00	16 723,00	REVERSE MICHEL
M070014	FLASHAGE ET IMPRESSION DE DOCUMENTS POUR LES SERVICES	05/03/07	16 723,00	66 890,00	PAO SYSTEME SA
M070016	EXPO. LESSING-LOCATION ET INSTALLATION DE MODULES MUSEOGRAPHIQUES	17/01/07		29 000,00	ART CONCEPT SERVICE
M070017	ARMOIRE A PLANS ELECTRONIQUE:FOURNITURE, MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE	19/01/07	33 444,81	133 779,26	SESIN
M070018	MATERIEL DE LABORATOIRE POUR LE JARDIN BOTANIQUE	24/01/07		15 831,45	VWR INTERNATIONAL
M070019	EGLISE SAINT-PIERRE RESTAURATION DES SOUBASSEMENTS DU PORTAL CENTRAL	02/02/07		114 644,40	ENTREPRISE QUELIN
M070020-1	SACS REUTILISABLES P/LA BIBLIOTHEQUE -LOT 1-	07/02/07	9 240,00	26 332,00	ECOBAG
M070021	MUSEE D'AQUITAINE - ASPIRATION COPEAUX ATELIER MENUISERIE	24/01/07		43 993,48	SAMSOD APPLICATIONS
M070022	REALISATION D'UNE BANQUE D'ACCUEIL POUR LE JARDIN BOTANIQUE	24/01/07		21 065,92	LA MANUFACTURE

N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire
M070031	MUSEE BEAUX ARTS-RESTAURATION CHARPENTE COUVERTURE - DIAGNOSTIC ET FAISABILITE	29/01/07		11 324,01	ARCHITECTURE PATRIMOINE
M070032	PRODUITS PHYTOSANITAIRES - LOT 1 INSECTICIDES,FONGICIDES, PRODUITS DIVERS	29/01/07	20 066,89	28 846,15	CIC
M070033	PRODUITS PHYTOSANITAIRES - LOT 2 DESHERBANTS	29/01/07	77 759,20	108 695,65	CIC
M070034	PRODUITS PHYTOSANITAIRES - LOT 3 ENGRAIS AMENDEMENTS,TOURBES	29/01/07	0,00	72 324,41	MEDAN SA
M070035-1	MATERIEL D'ARROSAGE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE BORDEAUX	29/01/07	16 722,40	58 528,43	IRRIGARONNE SA
M070037	ENGINS ET MATERIELS POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS DE SPORTS-LOT 2 - 2 TONDEUSES	04/04/07		2 117,99	RULLIER
M070066-1	LOCATION D'ENGINS DE TP AVEC CHAUFFEUR	07/02/07	25 083,61	50 167,22	FAYAT ENT. T.P.
M070057	CITE CLAVEAU : EXPERTISES TECHNIQUES	08/02/07		30 968,00	BUREAU DE CONTROLE GIRONDIN
M070059	NETTOYAGE ENLEVEMENT DE DECHETS RUE FRANCOIS DAUNES (ACCORD-CADRE AC001)	14/02/07		7 940,00	AMALTHEE
M070060	RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE BECK BUISSON LOT 1 MISSION SPS	21/02/07		12 608,00	NORISKO COORDINATION
M070061	RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE BECK BUISSON LOT 2 CONTROLE TECHNIQUE	21/02/07		31 430,00	QUALICONSULT
M070064	BIBLIO MERIADECK/REQUALIF DU SERVICE AU PUBLIC - LOT 1 CONTROLE TECHNIQUE	21/02/07		29 120,00	APAVE SUD EUROPE
M070065	BIBLIO MERIADECK/REQUALIF DU SERVICE AU PUBLIC - LOT 2 COORDINATION SPS	21/02/07		11 130,00	PRESENTS
M070066	BIBLIO MERIADECK/REQUAL DU SERVICE AU PUBLIC - LOT COORDINATION SSI	21/02/07		15 400,00	DECTA
M070067-1	VETEMENTS DE TRAVAIL POUR LA PROPRETE LOCATION ET ENTRETIEN	21/02/07	1 672,24	3 344,48	INITIAL BTB SA
M070068-1	GUIDES PRATIQUES : REALISATION	27/02/07	16 722,41	66 889,63	KUBIK
M070069-1	DEPLACEMENT DE VEHICULES LORS DE MANIFESTATIONS	03/04/07	6 688,96	26 755,86	DEPANNAGE NORD SUD

N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire
M070070	PRESTATIONS FUNERAIRES LOT 1 REALISATION OBSEQUES DE PERSONNES AYANT UN CONTRAT	15/03/07	33 444,82	91 973,24	POMPES FUNEBRES REGIONALES
M070071	PRESTATIONS FUNERAIRES LOT 2 REALISATION OBSEQUES DE PERSONNES DEMUNIES	15/03/07	19 184,40	39 328,02	POMPES FUNEBRES REGIONALES
M070072	PRESTATIONS FUNERAIRES LOT 3 TRANSPORT DE CORPSES ET FUNERARIUM	15/03/07	30 100,33	45 150,50	QUINTANA PFPE B
M070083	TRANSPORT D'OEUVRES D'ART/FABRICATION DE CAISSON ET EMBALLAGE EXPO A. L'HOTE	08/03/07		27 485,00	LP ART
M070099	FOURNITURE DE MASQUES RESPIRATOIRES TYPE FFP2 (GRIPPE AVIAIRE)	27/03/07	3 344,48	10 033,44	PAUL BOYE TECHNOLOGIES
M070100-1	BOUTURES RACINEES DE CHRYSANTHEMES DESTINEES A FLEURISSEMENT DE BORDEAUX	16/03/07	3 791,47	14 218,00	BERNARD
M070101	PARC FLORAL-ACCES SUD-TERRASSEMENT POUR FOSSES ET PLANTATIONS	14/03/07		24 329,10	EDIFLORE
M070102	ETUDE LOI SUR L'EAU POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER DU SITE PARC BASTIDE	21/03/07		2 700,00	ARCADIS/G2C
M070103	ANCIEN SITE DE LA CRAMA:AMENAGEMENT CHAR TREUSE-M.DOE + MISSION DE BASE + OPC	02/05/07		31 680,00	MOURET LUC
M070108	EGLISE DU SACRE COEUR - LOT 1 RESTAURATION FAÇADE PRINCIPALE	21/03/07		53 510,21	ENTREPRISE QUELIN
M070109	EGLISE DU SACRE COEUR - LOT 2 METALLERIE	21/03/07		9 314,55	LOUBIERE GEORGES
M070111	ECOLE ELEMENTAIRE MONTAUD RESTRUCTURATION COMPLETE. MISSION OPC	28/03/07		19 200,00	OTCE AQUITAINE
M070114	PARC ST-MICHEL:AMENAGEMENTS SPORTIFS- QUAIS STE-CROIX/DE LA MONNAIE-EN GPT	04/04/07		35 133,00	NOUVELLE AGENCE
M070116	NETTOYAGE RUE VEYSSEIERES (ACCORD-CADRE AC001)	28/03/07		9 460,00	AMALTHÉE
M070117-1	LOCTION JEUX ET EQUIPEMENTS SPECIFIQUES POUR CRECHES ET HALTES GARDERIES	02/04/07		9 901,60	LOC SPORT
M070145	STATUE GOYA RESTAURATION DEPLACEMENT ET INSTALLATION SUR SOCLE	04/04/07		14 296,00	TOLLIS
M070146	GROUPE SCOLAIRE BECK BUISSON RESTRUCTURATION COMPLETE LOT 1 MISSION OPC	04/04/07		53 240,00	QUEST COORDINATION

N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire
M070147	GROUPE SCOLAIRE BECK BUSSON RESTRUCTU- RATION COMPLETE-LOT 2 ASSISTANCE MO	04/04/07		47 320,00	DOMENGER SERGE
M070148	ACHAT DE MOBILIER POUR LA SALLE POL YVA- LENTE BACALAN	11/04/07		11 796,75	EQUIP'CITE
M070149	RAYONNAGES ROULANTS POUR JADIN BOTANIQUE CONCEPTION,REALISATION,LIVRAISON,MONTAGE	17/04/07		26 936,00	AMENA INGERIE
M070150	NETTOYAGE RUE FERNAND MARIN A BORDEAUX	18/04/07		4 680,45	ONYX AQUITAINE
M070151-1	IMPRESSION & REPROGAPHIE DES DOSSIERS DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	11/04/07	4 180,00	16 723,00	IRITEC 33 SARL
M070152	MUSEE D'AQUITAINE SECURITE INCENDIE LOT 2 BIS - PLATRERIE	11/04/07		149 960,00	BLR
M070153	PISCINE GALIN - REMISE EN ETAT DES FIL- TRATIONS	18/04/07		7 470,00	SOLUTECH BUILDING
M070154	1200 REPAS EN VUE DES ELECTIONS PRESIDEN TIELLES E- LEGISLATIVES	11/04/07	29 264,21	75 251,00	HUMBLLOT TRAITTEUR
M070155	MUSEE D'AQUITAINE - SECURITE INCENDIE LOT 6 DEMOLITION	11/04/07		59 996,29	CAZENAVE SA
M070156	CATALOGUE EXPO "PEINTURES HAITIENNES D'INSPIRATIO- VAUDOU" MUSEE D'AQUITAINE	19/04/07		6 398,14	LE FESTIN
M070157	DISPOSITIF DE PROFESSIONNALISATION DES AGENTS DES ECOLES	18/04/07	71 820,00	143 640,00	GRETA BORDEAUX
M070158	AMO-MISSION DE RELEVÉ DE L'ENSEMBLE DES BATIMENTS- ECOLE ELEMENTAIRE FRANCN (L 1	11/05/07		11 227,62	BIZON BERNARD
M070159	AMO-MISSION DE RELEVÉ DE L'ENSEMBLE DES BATIMENTS- ECOLE MATER. P. BERTHELOT (L 2)	11/05/07		10 607,10	BIZON BERNARD
M070160	AMO-MISSION DE RELEVÉ DE L'ENSEMBLE DES BATIMENTS- GR.SCOL.HENRI IV.F.PRESSENSE	11/05/07		16 696,99	BIZON BERNARD
M070163	GOLF DE BORDEAUX-LAC - AMELIORATION DES STATIONS HYDROELECTRIQUE	18/04/07		49 945,00	TECHNI EAU
M070164	ACHAT D'OBJETS PROMOTIONNELS-LOT 1	18/04/07	12 541,81	50 167,22	OBJET
M070165	ACHATS D'OBJETS PROMOTIONNELS - LOT 2 TEXTILE	18/04/07	16 722,41	66 889,63	OBJET

Séance du lundi 9 juillet 2007

Mairie de Bordeaux Marchés à procédure adaptée conclus du 01/01/2007 au 11/06/2007

N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire
M070166	ACHAT D'OBJETS PROMOTIONNELS-LOT 3	18/04/07	12 541,81	50 167,22	FULL COM
M070169	MUSEE D'ACQUITAINE : EXPERTISE AVANT ASSURANCE	25/04/07		16 500,00	ROUX CABINET HERR SUD OUEST
M070172	REALISATION D'UN STAND MAIRIE DE BX A LA FOIRE INTERNATIONALE DE BORDEAUX	25/04/07		24 995,00	EUGENE
M070173-1	ENTRETIEN ET REPARATION DU PARC D'INSTRUMENTS A VENT DU C.N.R.	10/05/07	1 672,24	7 525,08	LE MEHAUTE PATRICK
M070174	ACHAT DE MATERIEL D'ORCHESTRE POUR LE CNR	25/04/07	4 180,60	12 541,81	RYTHMES ET SONS
M070175-1	ACHAT ET LIVRAISON DE VAISSELLE	04/05/07	26 233,28	104 933,11	ECOTEL
M070185-1	IMPRIMES GUICHET ENVOI EN RECOMMANDÉ NATIONAL - LOT 1	09/05/07	5 852,82	11 705,68	LITHOTECH FRANCE
M070186-1	DIVERS IMPRIMES POUR LA POLICE MUNICIPALE - LOT 3	09/05/07	8 361,20	16 722,40	BERGER LEVRAULT EDITIONS
M070188	FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET 2007	09/05/07		33 863,00	SAS FEERIE
M070189	MISSION DE CONSEIL EN RECRUTEMENT POUR LA MAIRIE DE BORDEAUX	09/05/07		13 000,00	HOMMES ET ENTREPRISES INTERNATIO
M070190	STADIUM BORDEAUX-LAC - REFECTON DES AIRES D'ATHLETISME	16/05/07		118 646,95	FIELDTURF TARKETT
M070193-1	FOURNITURE DE BOISSONS ALCOOLISEES, VINS ET SPIRITUEUX POUR TOUTS LES SERVICES	16/05/07	5 016,72	20 066,88	RICARD
M070194	PRIX D'ARCHITECTURE-MISSION COMMISSARIAT BIENNALE AGORA 2008	16/05/07		69 000,00	AGENCE NICOLAS MICHELIN
M070198	DISTRIBUTION DOCUMENTS - LOT 5 MISE SOUS FILM + MAILING ET PUBLIPOSTAGE ETC....	16/05/07	8 361,20	25 083,61	PRESTA ENTREPRISE INSERTION
M070199	ANALYSE-DEVELOPPEMENT-MAINTENANCE DES LOGICIELS INFORMATIQUES	16/05/07	45 986,62	183 946,48	SOLI
M070200-1	FOURNITURE DE VACCINS POUR LA VILLE DE BORDEAUX	16/05/07	5 016,72	16 722,40	SANOPI PASTEUR MSD
M070201	FOURNITURE DE PANIERS OU GRILLES GASTRONOMES POUR FRITES	16/05/07	8 362,21	20 903,01	FROID CUISINE 33

N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire
M070202-1	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DE VITRAUX DEGLISES	16/05/07	3 344,48	13 377,92	ATELIER BERNARD FOURNIER
M070204-1	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DE VITRAUX DEGLISES	16/05/07	3 344,48	13 377,92	ATELIER BERNARD FOURNIER
M070205-1	FOURNITURE POSE DE FOURREAUX POUR MATS FESTIVITES.LOT 1 FOURNITURE FOURREAUX	16/05/07	6 000,00	24 000,00	SARL PROVILLE
M070206-1	FOURNITURE POSE DE FOURREAUX POUR MATS FESTIVITES.LOT 2 MASSIFS BETON	16/05/07	7 500,00	30 000,00	SOMOPA SARL
M070207	MISSION DE PROGRAMMATION RESTRUCTURATION DECOLE ELEMENTAIRE - LOT 1 FRANCON	16/05/07		9 320,00	BMA
M070208	MISSION DE PROGRAMMATION RESTRUCTURATION DECOLE ELEMENTAIRE - LOT 2 HENRI IV	16/05/07		11 430,00	BMA
M070211	ACQUISITION DE 600 BICYCLETES	23/05/07		84 600,00	INTERCYCLES
M070214	CONCEPTION-REALISATION ET MISE EN OEUVRE D'UNE PUBLICITE POUR DECIDEUR ECONOMIQUE	23/05/07		58 348,10	KDRILL PROD
M070215	STADE CHABAN DELMAS - CAMPAGNE DE PURGE des éléments en béton	23/05/07		31 020,00	COFEX LITTORAL
M070216	CATALOGUE EXPO PIERRE LACOUR - MUSEE DES BEAUX ARTS	23/05/07		9 602,00	LE FESTIN
M070217-1	ACHAT DE FOURNITURES PHOTOGRAPHIQUES LOT 1	23/05/07	8 361,04	33 444,81	PHOTO DECHARTRE
M070218-1	DEVELOPPEMENTS ET TRAVAUX PHOTOS STAN- DARD - LOT 2	23/05/07	2 508,36	10 033,44	FREDERIC PHOTO M. GARCIA
M070219-1	DEVELOPPEMENTS ET TRAVAUX PHOTOS PROFES-SIONNELS - LOT 3 -	23/05/07	4 180,60	16 722,40	DUPON
M070220-1	SCANS PROFESSIONNELS - LOT 4 -	23/05/07	1 672,24	6 688,96	DUPON
M070221	FOURNITURE DE 450 BOTES EN CARTON POUR HERBIERS JARDIN BOTANIQUE	23/05/07		6 157,50	GARNUNG
M070235	STADIUM BORDEAUX-LAC REMPLACEMENT DES MONTE-HANDICAPES	04/06/07		30 971,10	ASCENSEURS F. PLAUD
M070237-1	FOURNITURE DE GAZON DE PLACAGE POUR TERRAINS DE SPORT	05/06/07	5 016,72	20 066,88	SITOFLOA

N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire
M070238	CATALOGUE NOUVELLE COLLECTION MUSEE DES BEAUX ARTS	31/05/07		7 950,00	IMPRIMERIE LAPLANTE
M070248	ECOLE MAT. BERTHELOT: RESTRUCTURATION - EN GROUPEMENT	06/06/07		135 000,00	GADRAT JULIEN
M070249	LOCATION DE MATERIEL POUR LES KERMESSES 2007 DANS LES ECOLES PRIMAIRES	04/06/07	5 852,84	23 411,37	CENTRE DE LOCATION
M070254	GYMNASE BRUN - REMPLACEMENT DU PARQUET BOIS	06/06/07		83 134,00	DECOTURF FRANCE
M070255-1	PRESTATIONS DANALYSES - LOT 1 ANALYSE D'EAU	06/06/07	16 722,41	50 167,22	IEEB
M070256-1	PRESTATIONS DANALYSES - LOT N° 2 HYGIENE ALIMENTAIRE	06/06/07	16 722,41	50 167,22	IEEB
M070257	EVALUATION DU DISPOSITIF DE MOBILISATION BENEVOLES POUR L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE	06/06/07		12 320,00	INSTITUT DETUDES POLITIQUES

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de 34 délibérations relatives à divers marchés publics.

Je soulignerai particulièrement la signature de convention de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement partiel du 4^{ème} étage de la Bourse du Travail.

La signature des marchés pour les opérations d'un projet urbain sur le quartier du lac.

La signature d'un marché pour l'élaboration d'un autre projet urbain dans le quartier Mériadeck.

Concernant l'immeuble du Gaz de Bordeaux, la signature des marchés pour la requalification et la création d'un restaurant pour le personnel municipal.

Egalement à souligner la signature de marchés pour le diagnostic et l'analyse de sols pollués sur l'emprise future du parc des Berges rive droite.

Enfin, apporter une précision sur la 407, c'est-à-dire le marché de fourniture de papier et enveloppes.

Il s'agit d'un marché à bons de commande. A l'occasion de cette consultation, des clauses environnementales conformes aux objectifs stratégiques de la charte d'écologie urbaine et de développement durable applicables aux activités administratives ont bien été introduites dans le cahier des charges.

En ce qui concerne les lots 1 et 2, il s'agira de l'utilisation progressive de fournitures éco-labélisées.

Ainsi, dès cette année, 15% de fournitures de papier destinées aux ateliers de reprographie, soit 7000 ramettes, seront en papier recyclé.

Pour le lot 3 il s'agit d'enveloppes recyclables éco-labélisées « NF Environnement » pour 1 million d'enveloppes tous formats avec présence de logos de respect de l'environnement au dos desdites enveloppes.

M. LE MAIRE. -

Merci. Sur la fourniture de papier je n'ai pas très bien compris ce que c'était que « l'utilisation progressive de fournitures éco-labélisées ». On en met 25%, donc à partir de 25% ça commence à bourrer ? c'est ça ?

M. GAUTE. -

En fait, Monsieur le Maire, il s'agit d'un marché à bons de commande. C'est un début, certes, à 15%, mais on a quelques difficultés au vu des rapports des services techniques, à savoir qu'avec les photocopieurs on a un problème de bourrage de papier. Donc il faut que les fournisseurs de photocopieurs s'adaptent aussi techniquement à ce type de papier.

M. LE MAIRE. -

Jusqu'à 15% il n'y a pas de bourrage ?

M. GAUTE. -

C'est ce qu'on m'a dit. Je ne suis pas un spécialiste.

Sur les dossiers de M. GAUTE, qui souhaite intervenir ? M. JAULT.

M. JAULT. -

Monsieur le Maire, sur le dossier 394 pour dire qu'il ne faut pas se cantonner dans des études restrictives au niveau du diagnostic et de l'analyse des sols pollués sur la ville. Il serait bien de dégager autant que faire se peut un diagnostic exhaustif des sols pollués et prendre en considération les décisions de la Communauté Européenne qui a décidé pour ses prochaines propositions de prendre en charge de façon très importante les diagnostics et les traitements des sols pollués sur les sols des villes et des territoires qui sont concernés par ces pollutions.

M. LE MAIRE. -

On en prend bonne note. Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, pour des raisons sur lesquelles je ne reviendrai pas, lors du Conseil Municipal du 4 juin je n'étais plus présente, et une délibération concernait l'aire d'accueil des gens du voyage.

Aujourd'hui j'ai l'occasion de revenir sur ce sujet étant donné qu'on parle à nouveau de l'aire d'accueil des gens du voyage. Son ouverture au 1^{er} juillet semble compromise puisque aujourd'hui nous sommes en train de délibérer concernant des travaux complémentaires.

Je voulais aborder le sujet de cette fermeture annuelle prévue pour le mois d'août et avoir des réponses sur le problème que cela représenterait, à savoir :

Où iront les résidents de cette aire d'accueil une fois qu'elle sera fermée annuellement ?

Est-ce que nous nous sommes rapprochés des différentes aires d'accueil de la CUB et proximité pour savoir si cette fermeture n'est pas identique dans toutes les aires d'accueil des gens du voyage, ceci afin de répondre à ce service d'hébergement que nous leur proposons ?

Donc je voudrais savoir si nous nous sommes penchés sur ce problème puisque nous risquons à nouveau de nous retrouver confrontés à des campements sauvages, voire même à proximité des terrains en friche qui se trouvent dans cette zone.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Sur la 392, le projet urbain du quartier du Lac, je ne connais pas le cahier des charges précis concernant ce qui va être demandé aux marchés d'études, mais je voudrais simplement attirer votre attention sur l'utilisation de la friche ferroviaire de 7 ha dénommée Cracovie-Latule au regard des obligations qui seront devant nous dans le cadre de la 4^{ème} phase du tramway, en particulier sur le fameux train / tram qui pourrait relier le pont Bacalan-Bastide, lorsqu'il sera construit, avec la gare SNCF de Cracovie.

Faisons bien attention à ce que cette réserve importante au niveau espace ne soit pas passée aux oubliettes dans le cadre de cette obligation liée aux transports en commun.

Sur la 403, travaux d'urgence et petites interventions dans les bâtiments communaux, il s'agit d'abonder un certain nombre d'appels à privés concernant des petits travaux. Je regrette que nous ne soyons pas un peu plus offensifs sur le fait de remplacer les départs à la retraite des services municipaux concernés, notamment dans certains métiers comme la serrurerie, la menuiserie, ou autres peintures et espaces verts qui souvent manquent pour répondre en temps réel aux besoins des bâtiments municipaux.

M. LE MAIRE. -

M. ROUVEYRE.

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur la 402 trois points.

Le premier pour vous rappeler que notre groupe s'était opposé à la dernière délibération concernant ce sujet. Par manque d'informations nous avons demandé que nous soient détaillés au minimum les déplacements des élus du personnel municipal et des invités.

Je vous avais posé une question écrite à laquelle j'ai obtenu une réponse m'indiquant que sur la présente délibération le montant alloué aux déplacements des élus était assez faible.

Il serait intéressant de savoir à quoi servent ces déplacements.

Deuxième point : pour constater que le montant est quand même très important. On arrive à des montants maximum de 680.000 euros, ce qui ferait presque 60.000 euros par mois de transport.

Et dernier point, quand on prend par exemple simplement les prestations de transport ferroviaire, on constate que par rapport à l'année dernière elles ont augmenté de 100%. Pour quelle raison ? Est-ce qu'on va voyager plus l'année prochaine ? Et si oui, pourquoi ?

M. LE MAIRE. -

Mme NABET.

MME NABET. -

Sur la 393, l'élaboration d'un projet global d'intervention sur le quartier Mériadeck, pour avoir connaissance du cahier des charges et ne pas oublier d'associer les habitants à la requalification de leur quartier.

Certes, Mériadeck est un endroit très marqué par les activités tertiaires, mais c'est un endroit aussi très habité.

Donc participation des habitants, et conforter ce qui s'est dit notamment dans les Conseils de quartier où on voit la volonté des habitants de Mériadeck de participer à la requalification du quartier.

Tout à l'heure on a fait référence à un travail élaboré par les étudiants de l'Ecole d'Architecture et Paysage. Serait-il possible d'en avoir communication ?

Egalement, en voyant les équipes qui sont mises en place on ne voit pas beaucoup de sociologues urbanistes.

M. LE MAIRE. -

Pas d'autres remarques ?

Sur les deux études d'urbanisme quartier du Lac et Mériadeck, question de M. MAURIN et question de Mme NABET : M. DUCHENE.

M. DUCHENE. -

Monsieur le Maire, si notre collègue MAURIN veut bien lire le premier paragraphe, il est bien indiqué : « ... leurs abords ainsi que la friche ferroviaire de 7 hectares dénommée Cracovie-Latule. ». Donc nous prenons évidemment en compte cet espace.

Pour information, l'Europe nous demande de réaliser une étude par de jeunes architectes qui portera sur ce secteur-là. Le but est d'essayer de créer un lien entre le secteur de Ravesies et le secteur des Aubiers.

Quant au cahier des charges, nous pouvons vous le faire parvenir, mais il est assez conséquent et volumineux.

Pour l'autre étude, celle de Mériadeck la situation est identique. Nous n'en sommes pas à l'opérationnel, nous en sommes à la réflexion, et évidemment les habitants participeront au travail comme on le fait sur d'autres secteurs, sachant aussi que dans les équipes d'urbanistes il y a des sociologues. Ce sont des équipes pluridisciplinaires.

M. LE MAIRE. -

Je rappelle qu'à l'occasion des réunions des commissions, ou à l'issue des travaux des commissions, les documents que nous ne pouvons pas distribuer à l'ensemble des conseillers à l'appui des projets de délibérations parce que développement durable oblige, on ne va pas faire des milliers de photocopies, sont à votre disposition.

Donc vous vous pouvez très bien vous adresser à l'adjoint compétent qui est tout à fait prêt à vous communiquer ces documents.

Sur la 394, la remarque de M. JAULT n'appelait pas de réponse particulière, je pense.

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, sur la 394 je dirai à M. JAULT que dans le troisième alinéa, ce n'est pas exhaustif, il est prévu en deuxième lieu qu'il y aura également des diagnostics et analyses des sols pollués sur tous les terrains de la commune susceptibles d'être aménagés. Donc c'est beaucoup plus large.

M. LE MAIRE. -

Très bien. Sur la 402 ?

M. GAUTE. -

Sur la 402, je n'ai pas bien compris M. ROUYEYRE. On ne vous a pas fourni la liste... (Interrompu)

M. LE MAIRE. -

M. ROUVEYRE s'interroge sur l'augmentation des dotations.

M. GAUTE. -

C'est une estimation avec un minimum et un maximum, mais ça ne veut pas dire que tout sera dépensé.

M. LE MAIRE. -

Sur la 403 M. MAURIN a fait une remarque qui n'appelle pas de complément particulier.

Sur la 421, Mme PARCELIER pour Mme DIEZ.

MME PARCELIER. -

Je précise à Mme DIEZ que les travaux ont bien avancé puisque nous venons de demander au gestionnaire de l'aire de prendre ses fonctions au 1^{er} août. Il y aura courant août un accueil des gens du voyage, bien qu'habituellement pour les années à venir l'aire fermera au mois d'août..

Je précise aussi que nous avons effectivement passé le règlement de cette aire au dernier Conseil Municipal. C'est une aire semi-sédentaire. Un accueil de 3 mois consécutifs maximum, avec renouvellement possible pour les familles qui ont des enfants scolarisés.

Ce qui veut dire que nous cherchons à faciliter la scolarisation pour ces personnes. C'est pour ça que nous avons choisi le mois d'août pour fermer l'aire. D'autres communes comme Pessac ferment plutôt l'hiver.

Comme je viens de le dire, nous souhaitons favoriser la scolarisation, donc nous faisons plutôt la fermeture en août, sauf cette année où l'ouverture se fait dans le courant de l'été.

M. LE MAIRE. -

On ne va pas ouvrir pour fermer, donc ça sera ouvert cet été.

Dernier dossier, le 391 sur la Bourse du Travail.

M. DUCHENE. -

Monsieur le Maire, pour information, l'étanchéité des façades et la toiture a été restaurée.

Nous allons maintenant nous attaquer aux travaux du 4^{ème} étage. Ensuite du 3^{ème} étage.

Vous aviez demandé la mise en place d'un comité de pilotage avec les représentants de la CGT. Ce comité de pilotage s'est réuni. La réunion s'est très bien passée.

Nous envisageons maintenant la possibilité pour la CGT de venir dans ces locaux dès que le 4^{ème} étage sera terminé. Par contre il y aura les travaux de l'ascenseur et du 3^{ème} étage, donc soit la CGT reste à Caudéran jusqu'à la fin des travaux des 4^{ème} et 3^{ème} étages, soit ils s'installent alors que les travaux ne sont pas encore terminés. Nous leur avons laissé un temps de réflexion.

Je dois dire que les relations sont satisfaisantes. Nous allons vers des réalisations dans les délais prévus.

M. LE MAIRE. -

Quand est-ce que l'on s'attaque aux façades ?

M. DUCHENE. -

Les façades ce sera dans un deuxième temps car nous allons travailler par tranche. Ce sont des façades qui sont en très mauvais état. Nous envisageons, évidemment, de démarrer par la première, la plus difficile, la façade côté cours Aristide Briand. Ensuite par tranche nous réaliserons les travaux de l'ensemble des façades d'ici un an, un an et demi.

M. LE MAIRE. -

Le début.

M. DUCHENE. -

Le début, oui.

M. LE MAIRE. -

Sur les dossiers de M. GAUTE, vous avez eu des réponses à vos interventions.

Est-ce qu'il y a des votes négatifs ou des abstentions ?

M. ROUYEYRE.

M. ROUYEYRE. -

Sur les déplacements, aucune réponse, donc nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Si, si on vous a donné une réponse...

M. ROUYEYRE. -

Non, non... Aucun fondement...

M. LE MAIRE. -

Si, si. On vous a dit que c'était un marché avec un maximum et un minimum et que par conséquent il est tout à fait impossible de dire aujourd'hui que c'est en augmentation de 100%.

Vous votez contre, c'est très bien.

Est-ce qu'il y a d'autres votes contre ?

Des abstentions ? (Aucun)